



PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

des organismes d'accueil

#LePouvoirDetreUtile



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Bénéficier d'un parcours d'accompagnement adapté à vos besoins tout au long de la mission des volontaires

Que vous soyez **tuteurs de volontaires**, **coordinateurs du Service Civique** ou les deux à la fois, bénéficiez d'un accompagnement et de formations adaptés à vos besoins pour mettre en œuvre le Service Civique.

L'Agence du Service Civique vous propose des **réunions**, **des ateliers thématiques**, des **formations à distance**, mais aussi des ressources de **e-learning**.

Cet accompagnement offert aux organismes disposant d'un agrément ou accueillant des volontaires par intermédiation est **gratuit pour les participants**.

Composez un parcours d'accompagnement en fonction de vos besoins et rencontrez lors de ces temps d'échange d'autres organismes engagés dans le Service Civique.

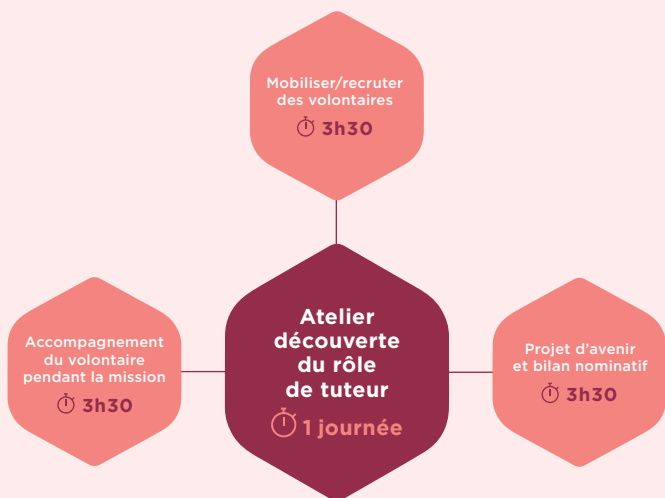


L'OBLIGATION DE FORMATION DES TUTEURS

La Loi Égalité et Citoyenneté de janvier 2017 précise que les tuteurs de volontaires doivent être formés à cette fonction.

Pour aider les organismes, tout en tenant compte de l'importance d'une mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans la réussite du Service Civique, l'Agence du Service Civique propose ce parcours aux tuteurs, mais aussi aux coordinateurs d'agrément et gestionnaires de ressources humaines.

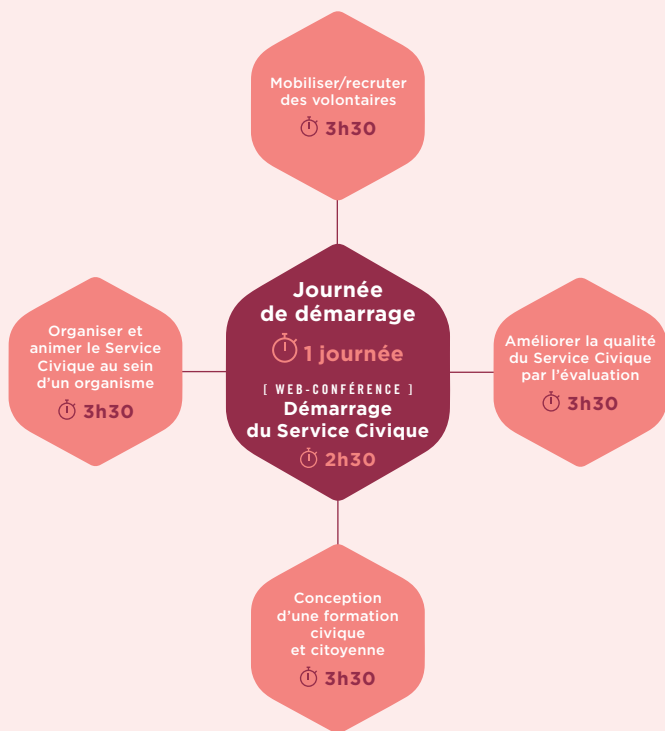
L'offre de modules d'accompagnement pour les tuteurs



- ◆ Une déclinaison spécifique de ces modules est proposée pour les organismes d'envoi de volontaires à l'international.
- ◆ Ces 2 parcours peuvent être cumulables
- ◆ Une fois la première journée du parcours achevée, vous pouvez accéder aux modules de votre choix et dans l'ordre que vous souhaitez



L'offre de modules d'accompagnement pour les gestionnaires d'agréments et coordinateurs



Ressources en ligne et E-learning

Accessible à tous et à tout
moment du parcours

Retrouver le détail de chaque module sur
www.service-civique.gouv.fr



Un parcours à construire soi-même en fonction de ses besoins

L'accompagnement proposé est à visée pratique : il s'adresse aux organismes ayant déjà obtenu l'agrément au titre du Service Civique ou qui n'en disposent pas directement mais qui accueillent des volontaires mis à disposition par un organisme agréé.

L'offre d'accompagnement se compose :

- ◆ **d'une journée de démarrage**
à laquelle il est pertinent de participer suite à l'obtention de l'agrément, ou lors d'une prise de fonction sur le Service Civique,
- ◆ **d'ateliers participatifs,**
- ◆ **de web-conférences,**
- ◆ **de ressources en ligne** (modules d'autoformation, fiches pratiques, vidéos).

Vous trouverez des modules adaptés à votre rôle dans la mise en œuvre du Service Civique (tuteur, coordinateur, gestionnaire RH, etc) et à l'étape à laquelle vous vous trouvez dans l'accueil de volontaires.

Ces modules d'accompagnement vous permettent de trouver des réponses à vos questions, de découvrir de nouvelles méthodes et outils, et d'échanger sur vos pratiques avec d'autres organismes du même territoire.

Comment consulter le programme proposé dans mon département ?

Le calendrier des modules ouverts aux inscriptions est disponible en ligne :

<http://www.tuteur-service-civique.fr>

La participation est gratuite pour les participants.

N'hésitez pas à demander conseil à votre interlocuteur habituel à l'Agence du Service Civique, en DR-D-JSCS ou en DDCS pour composer votre parcours personnalisé.

Si vous avez la possibilité de réunir au moins 10 participants, vous pouvez organiser un atelier ou une formation réservée à votre organisme en contactant Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement à l'adresse mail suivante : ► foaprivee@hotmail.com

Qui peut participer ?

Cette offre d'accompagnement est proposée à tous les organismes d'accueil aux différentes étapes de la mise en œuvre du dispositif, à partir du moment où ils ont obtenu l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique ou dès lors qu'ils ont convenu d'une mise à disposition de volontaires avec un organisme agréé.

Elle s'adresse à tous les acteurs sur lesquels repose la qualité du Service Civique : tuteurs, coordinateurs du programme, relais territoriaux, personnels en charge des ressources humaines, etc.



Inscription

L'inscription est gratuite. Elle se fait en ligne avec le numéro d'agrément de Service Civique de votre organisme.

Pensez à le diffuser au sein de votre organisme et auprès de vos organismes partenaires pour faciliter l'inscription des personnes intéressées. Si vous ne connaissez pas votre numéro d'agrément, adressez-vous au coordinateur du Service Civique de votre organisme ou de l'organisme agréé qui vous permet d'accueillir des volontaires.

Consulter le programme et s'inscrire en cliquant ici : www.tuteur-service-civique.fr

#LePouvoirDetreUtile



**SERVICE-CIVIQUE
.GOUV.FR**

